

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
ANNEE SCOLAIRE
Collèges 2014/2015

Article R511-20 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président	- M. LEGER	- Pas de suppléant
• L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints	- Mme BOIDOT	- Pas de suppléant
• Le conseiller principal d'éducation désigné par le conseil d'administration sur proposition du chef d'établissement	- Mme PIAZZO	- Pas de suppléant
• L'adjoint-gestionnaire de l'établissement	- Mme REGULUS	- Pas de suppléant
• Quatre représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- Mme VIEL - Mme TEXIER - Mme BLAIZE - Mme SKRBA	- Mme GUILON - Mme DELLACA-MINOT - M. MORIZUR - M. DUPUIS
• Un représentant élu des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	- TAOUAF Chérifa	- HENNEBERT Luc
• Trois représentants élus des parents d'élèves	- Mme ARFEUILLERES - Mme SOURBIER - Mme DELIGNY	- Mme THIERCELIN BASTIDE - Mme TENGA - Mme FERREUX
• Deux représentants élus des élèves	- EURIN Adrien - MAGAGNOSC Jérémy	- DURANDEAU Jean-david - PIRES Benjamin